

COLAS SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des §1 à §5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES §1 à §5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des §1 à §5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des §1 à §5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des §1 à §5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des §1 à §5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 817 655 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des §1 à §5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 26 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Edouard Sattler

Amélie Jeudi de Grissac

Daniel Escudeiro



Gilles Rainaut

COLAS

1, Rue du Colonel Pierre AVIA – 75015 Paris
Société anonyme au capital de 48 981 748,50 €
RCS Paris 552 025 314 02366

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021

Montant global des sommes ouvrant droit aux réductions d'impôts visées
à l'article 238 bis du C.G.I au titre de l'exercice 2020


Versements au profit d'organismes d'intérêt général, d'associations et de fondations reconnues d'intérêt public en 2020.

Montant global : 817 655 Euros

Fait à Paris, le 15 Février 2021

Le Directeur Général

Frédéric Gardès



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021

Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats ou partis politiques au cours de l'exercice 2020

(Article L 225-115-5° du Code de commerce)

1 - Parrainage et mécénat

Fondation Colas
Jazz in Marciac
UAGC
Association des Elèves de Centrale Supélec
Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité
Fondation Mines Télécom
Fondation Francis Bouygues
Fondation AIFP
Fondation ESTP
Fondation FEREC
Association ADIP
Institut Ville Durable

2 - Dons aux candidats ou Partis

Néant